La paix, la sécurité et les droits humains - Crise touchant la région Europe orientale et Asie centrale au vu de plusieurs graves violations des principes d'Helsinki

Le 42eme Congrès de la Fédération internationale pour les droits humains à Bogotá, en Colombie, du 27 au 31 octobre 2025 ;

Rappelant qu'il y a cinquante ans, les États participants à la première Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui s'est tenue à Helsinki, en Finlande, entre 1973 et 1975, ont réaffirmé leur objectif de promouvoir de meilleures relations entre eux et d'assurer des conditions permettant à leurs peuples de vivre dans une paix véritable et durable, libre de toute menace ou tentative d'atteinte à leur sûreté, et ont reconnu le lien étroit entre la paix et la sécurité en Europe et dans le monde et les droits humains fondamentaux ;

Rappelant également qu'à l'issue de la Conférence d'Helsinki, le 1er août 1975, les États participants ont adopté l'Acte final d'Helsinki assorti des principes d'Helsinki régissant les relations mutuelles des États participants, y reconnaissant et s'engageant, entre autres : à respecter l'égalité souveraine des États et l'égalité des droits inhérents à leur souveraineté ; l'intégrité territoriale des États et l'inviolabilité des frontières ; le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; et le respect des droits humains et des libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction ; ayant reconnu l'importance universelle des droits humains et des libertés fondamentales, dont le respect est un facteur essentiel au maintien de la paix, de la justice et du bien-être nécessaires pour assurer le développement de relations amicales et de la coopération entre tous les États ;

Soulignant l'interdépendance des dimensions humaine, économique et environnementale, ainsi que politico-militaire, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, telle que définie dans de nombreux instruments et engagements de l'OSCE ;

Notant avec une vive préoccupation que l'agression continue contre l'Ukraine –déclenchée par la Russie en 2014, qui a commencé par l'annexion de la Crimée et la participation aux hostilités, outre la fourniture d'un soutien financier et militaire essentiel et la planification et la coordination générales des activités des séparatistes pro-russes dans l'est de l'Ukraine, et qui a culminé avec l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, toutes deux en violation de la Charte des Nations Unies, ainsi que l'occupation et l'annexion totale ou partielle des régions ukrainiennes de Louhansk, Donetsk, Zaporijia et Kherson – constitue une violation intentionnelle, flagrante et grave des principes énoncés dans l'Acte final d'Helsinki et des engagements pris par les États participants de l'OSCE depuis sa création ;

Condamnant avec la plus grande fermeté l'agression de la Russie et les autres crimes internationaux et violations des droits humains commis en Ukraine et à l'encontre de ce pays, y compris les exécutions extrajudiciaires de civil·es et de prisonniers de guerre, les attaques systématiques, délibérées et indiscriminées contre des civil·es, la torture et les traitements inhumains, dont les violences sexuelles liées au conflit, les emprisonnements illégaux, les persécutions, les transferts forcés massifs d'enfants ukrainiens, la destruction d'infrastructures civiles essentielles, de biens culturels, d'écoles, d'hôpitaux et de l'environnement, en violation supplémentaire des engagements clés de l'OSCE, du droit international relatif aux droits humains et des normes du droit international

humanitaire, susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et, éventuellement, le crime de génocide, tous commis dans le but de soumettre l'Ukraine, de nier à l'Ukraine et aux Ukrainien·nes leur droit à l'autodétermination, et d'en détruire le statut d'État indépendant, en entraînant d'immenses souffrances humaines et des dommages matériels, psychologiques et écologiques durables ou irréversibles ;

Affirmant que l'un des facteurs propices à l'agression et à l'occupation par la Russie de certains territoires ukrainiens advient de l'absence de responsabilité pour les crimes internationaux que la Russie aurait précédemment commis dans le cadre des conflits armés en Tchétchénie, en Géorgie et en Syrie, ainsi que l'escalade des répressions internes pendant le mandat présidentiel de Vladimir Poutine à l'encontre de l'ensemble des opposant·es aux politiques du régime, y compris les politicien·nes de l'opposition, les défenseur·es des droits humains, les journalistes indépendants, les organisations de la société civile, les militant·es anti-guerre, les enseignant·es et les scientifiques, caractérisée par des violations systématiques des droits humains, notamment par l'adoption et la mise en œuvre, ne serait-ce que ces dix dernières années, de plus d'une centaine de lois restrictives qui limitent les activités des défenseur·es des droits humains et des organisations de la société civile, portant atteinte à la liberté d'association, de réunion et d'expression, mais aussi par des violations généralisées du droit à la vie, du droit de ne pas être soumis à des arrestations arbitraires, à des traitements inhumains et à la torture, des violations du droit à la vie privée, du droit de ne pas subir de discrimination, en particulier en ce qui concerne les personnes LGBTQI+ et les minorités religieuses et ethniques, et du droit de participer à la vie politique de son pays, ce qui a entraîné plus de 1 000 prisonnier·ières politiques actuellement détenu·es et la pire crise des droits humains dans la Russie post-indépendance ;

Étant fermement convaincu que la récurrence des violations graves des droits humains en Russie trouve l'une de ses causes profondes dans l'incapacité de la Fédération de Russie à aborder de façon sérieuse et exhaustive l'héritage des violations massives des droits humains et des crimes internationaux commis par le régime soviétique, en mettant en œuvre des mesures de justice transitionnelle centrées sur les victimes, ce qui a jeté les bases de l'effondrement de l'état de droit, du maintien de structures et méthodes de pouvoir de la fin de l'ère soviétique dans les institutions russes, la falsification et la manipulation politique de l'histoire autour de la victoire de l'Union soviétique dans la Seconde guerre mondiale, et la poursuite de la domination néocoloniale de la Russie sur les minorités ethniques et les peuples autochtones en Russie et dans les pays voisins ;

Déplorant l'incessante pression politique exercée par la Russie sur les autorités de Géorgie, du Kirghizistan, du Kazakhstan et du Bélarus, entre autres, et l'acquiescement de ces dernières à réprimer leur propre société civile indépendante, comme en témoigne la prolifération des lois sur les « agents étrangers » inspirées par la Russie et d'autres textes législatifs visant à restreindre les droits civils et politiques, ainsi que l'arrestation et l'intimidation de défenseur·es des droits humains et de journalistes, ce qui a conduit à l'incarcération de 65 prisonnier·ières politiques rien qu'en Géorgie, ainsi qu'à l'influence néfaste de la Russie par le biais d'activités de sabotage et de propagande visant à perturber les élections et à saper les processus démocratiques dans toute la région de l'OSCE, en particulier en Arménie, en Géorgie et en Moldavie ;

Gravement préoccupé par l'aide et l'encouragement à l'agression de la Russie et aux violations généralisées et systématiques des droits humains perpétrées par le régime de Loukachenko au Bélarus ciblant toute voix critique, à commencer par la répression contre des manifestant·es pacifiques avant et après les élections présidentielles frauduleuses de 2020, menant à de massives arrestations arbitraires, à des traitements inhumains et des actes de torture à l'encontre de milliers de personnes, à des persécutions nationales et transnationales, ainsi qu'à l'expulsion de centaines de milliers de Bélarusses et l'emprisonnement continu de près de 1 200 détenu·es politiques, dont le vice-président de la FIDH, Valiantsin Stefanovic, et l'ancien vice-président de la FIDH et lauréat du prix Nobel, Ales Bialiatski, susceptibles de constituer des crimes contre l'humanité ;

LA PAIX, LA SÉCURITÉ ET LES DROITS HUMAINS - CRISE TOUCHANT LA RÉGION EUROPE ORIENTALE ET ASIE CENTRALE AU VU DE PLUSIEURS GRAVES VIOLATIONS DES PRINCIPES D'HELSINKI

Alarmé face au recul démocratique en cours, à l'érosion de l'état de droit et au rétrécissement de l'espace de la société civile dans les États participants de la région Europe orientale et Asie centrale de l'OSCE, comme en témoignent le recours accru à des législations restrictives, la mainmise et l'instrumentalisation du pouvoir judiciaire par le pouvoir exécutif, entraînant une augmentation des violations du droit à un procès équitable, l'emploi accru à la surveillance et les atteintes correspondantes au droit à la vie privée, le recours excessif à la force et aux arrestations arbitraires de manifestant·es pacifiques, l'intimidation, la stigmatisation et le harcèlement des défenseur·es des droits humains et des journalistes indépendants, ainsi que la discrimination à l'égard des personnes LGBTQI+, des minorités ethniques, des femmes entre autres groupes vulnérables ;

Exige que la Russie mette fin à sa guerre d'agression et à l'occupation de tous les territoires ukrainiens, dans des conditions garantissant la responsabilité pour les crimes internationaux, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi qu'une paix juste et durable, notamment en accordant la priorité aux personnes dans toutes les négociations de paix, en assurant la libération immédiate et le retour de tous les civil·es ukrainien·nes et activistes anti-guerre russes détenu·es illégalement, le retour de tous les enfants ukrainiens transférés illégalement hors d'Ukraine, ainsi que la fin immédiate de la rééducation, de l'endoctrinement et de la militarisation des enfants ukrainiens, tout en rétablissant leur citoyenneté et de leur identité ukrainiennes, la libération et le rapatriement de tous les prisonniers de guerre détenus par toutes les parties au conflit armé, et la justice et la réparation intégrale pour toutes les victimes de l'agression russe et d'autres crimes internationaux en Ukraine ;

Demande encore la libération immédiate de tous les prisonnier·ières politiques et la fin des arrestations arbitraires, du harcèlement et de l'intimidation des défenseur·es des droits humains, des journalistes indépendants et de toute autre personne uniquement en raison de leur appartenance à un groupe national, social, politique, sexuel, religieux, racial, ethnique ou n'importe quel groupe protégé par le droit international ;

Invite l'OSCE et tous les États participants à réaffirmer l'interdépendance des dimensions politico-militaire, économique et environnementale et humaine, en soulignant l'importance de la réalisation de cette dernière comme élément clé du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de la prévention des conflits violents ;

Appelle également l'OSCE et tous les États participants à réaffirmer que les violations des droits humains dans un État sont une question d'intérêt commun pour tous les États participants de l'OSCE et pour l'ensemble de la communauté internationale et, de ce fait, ne sont pas exclusivement une question interne de l'État concerné, sous réserve d'une non-ingérence d'autrui ;

Encourage tous les États participants de l'OSCE à réaffirmer leur engagement à coopérer et à soutenir les droits humains consacrés dans toutes les instances multilatérales qui visent à renforcer le respect, la protection et la réalisation des droits humains, telles que les Nations unies, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, et à appuyer le travail de tous les mécanismes judiciaires internationaux permanents et **ad hoc**, y compris la Cour pénale internationale, le Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine et la plateforme internationale de reddition des comptes pour le Bélarus ;

Encourage de même tous les États participants à soutenir la société civile par tous les moyens disponibles, y compris en plaçant la société civile et les défenseur·es des droits humains au centre des engagements multilatéraux concernant les trois dimensions de l'OSCE ;

Déclare son soutien indéfectible à l'OSCE et aux autres instances multilatérales engagées dans la protection et la promotion des droits humains, conformément au mandat de la FIDH.